



Syndicat Intercommunal des Technologies de l'Information pour les Villes

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL

Séance du vendredi 26 septembre 2025

N° CS_2025_09_4

**Objet : MARCHÉ D'ACQUISITION ET MAINTENANCE DE SOLUTIONS SOUVERAINES
D'INTELLIGENCE ARTIFICIELLE**

Date de convocation : **vendredi 19 septembre 2025**

Date d'affichage du compte-rendu complet : **vendredi 03 octobre 2025**

Président de séance : Monsieur MILLET Pierre-Alain

Étaient présents (Titulaire(s) ou Suppléant(e)s) :

Monsieur MILLET Pierre-Alain, Monsieur VIOLLET Alain, Monsieur DUGUA Axel, Monsieur MERMOURI Azdine, Monsieur SOW Abdoulaye, Madame VILLEDIEU Florence, Monsieur BON Gaël

Étaient absents ou excusés et ayant donné pouvoir (Titulaires ou Suppléants) :

Monsieur MAILLET Eric (donnant pouvoir à Monsieur VIOLLET Alain)

Étaient absents ou excusés :

Monsieur ARIAGNO Jeff, Monsieur GUICHARD Rhida, Monsieur MOULIN Guillaume, Monsieur RAPP Florian, Monsieur BONY Vincent, Monsieur ELIEN Thierry

Le SITIV expérimente depuis 2025 une solution professionnelle d'intelligence artificielle adaptée aux collectivités territoriales.

L'approfondissement et la généralisation de ces nouveaux outils nécessitent de procéder à un appel d'offres ouvert qui couvrira deux prestations :

- l'accès à une plateforme souveraine et sécurisée proposant des services basés sur des moteurs d'intelligence artificiels enrichis selon les spécificités et les enjeux des collectivités locales, et garantissant un haut niveau de confidentialité des sources documentaires exploitées.

Ce premier lot est estimé à un coût de 45 000 euros HT par an.

- L'acquisition et la maintenance d'une plateforme libre et auto-hébergée de création et d'utilisation d'agents IA, ainsi que la formation et l'accompagnement à l'utilisation de cette solution.

Ce deuxième lot est estimé à un coût de 20 000 euros HT par an.

LE COMITÉ SYNDICAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

A L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS AVEC :

8 VOIX POUR

DÉCIDE

- d'approuver le lancement d'un marché public en appel d'offres ouvert, pour une durée initiale de 12 mois, reconductible trois fois par périodes de même durée, soit une durée maximale de 4 ans, pour un montant maximum de 260 000 € HT.
- d'autoriser Monsieur le Président à signer l'ensemble des pièces du marché relatives à la consultation dans la limite de la réglementation.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits et ont signé les membres présents.

Pour expédition certifiée conforme,